

CONSEIL ET BUREAU COMMUNAUTAIRE

Roannais Agglomération est administré par un conseil composé de délégués élus par chaque conseil municipal des communes membres. Les conseillers sont élus pour 6 ans.

Le Conseil communautaire règle par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la collectivité.

Roanne



Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page



Outils



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

